

Les présentes lignes directrices offrent des renseignements sur les rachats et les résiliations de police pour les produits individuels suivants :

- Assurance vie
- Assurance maladies graves
- Polices d'épargne
- Polices de revenu de retraite

Voici la liste des sujets couverts :

- [Demande de rachat](#)
- [Signatures](#)
- [Document contractuel](#)
- [Envoyer la demande de rachat à la Standard Life](#)
- [Assurance vie et maladies graves - Remboursement des primes](#)

Demande de rachat

Une demande écrite, signée par le titulaire de police, doit être soumise pour racheter une police. L'un ou l'autre des documents suivants est accepté :

- [Formulaire PC F133 Rachat et résiliation de police](#) - Ce formulaire doit être rempli en entier. Dans les cas où le produit d'un rachat doit être transféré à une autre police de la Standard Life, le titulaire de police peut fournir ces directives sur le formulaire.
- **Lettre d'autorisation** – Les directives doivent être claires et inclure le numéro de police et le numéro d'assurance sociale du titulaire de police. Une lettre d'autorisation ne peut être acceptée lorsque la police fait l'objet d'une cession en garantie. Dans un tel cas, le formulaire *Rachat et résiliation de police* est requis.
- [Formulaire de transfert](#) pour les régimes d'épargne ou de revenu de retraite.

Signatures

- Le titulaire de police doit signer le formulaire de rachat, la lettre d'autorisation ou le formulaire de transfert.
- **Cotitulaires ou titulaires multiples** – Tous les titulaires de police doivent signer le formulaire de rachat ou la lettre d'autorisation, sauf si un seul titulaire a été désigné dans la proposition originale pour traiter avec la Standard Life.
- **Personne morale** – La personne signant au nom de la personne morale doit être un signataire autorisé. Un certificat de résolution (copie certifiée conforme) **OU** une copie certifiée des règlements administratifs de la société doit être soumis(e) avec la demande de rachat (même si ce document a déjà été soumis avec la proposition ou pour une autre demande de service).

- **Bénéficiaire** – Si un bénéficiaire **privilegié*** ou **irrévocable** a été désigné en vertu de la police, la signature du bénéficiaire est requise.
- **Cession en garantie** – Lorsqu'une police fait l'objet d'une cession en garantie, la signature du cessionnaire est aussi requise sur le formulaire *Rachat et résiliation de police*. Un chèque aux fins du paiement de la valeur de rachat est établi à l'ordre du titulaire de police et du cessionnaire. Si une révocation de cession est reçue avant le rachat, la signature du cessionnaire n'est pas requise, et la valeur de rachat est payable au titulaire de police seulement.
- **La police est détenue en fiducie** – Les signatures du titulaire de police et du fiduciaire sont requises.

Document contractuel

- Il n'est pas nécessaire de retourner le document contractuel établi pour l'assurance vie et l'assurance maladies graves. Toutefois, la Standard Life se réserve le droit d'exiger ce document.

Envoyer la demande de rachat à la Standard Life

Avis envoyé par télécopieur

- Une demande de rachat d'une police peut être soumise par télécopieur.
- Télécopiez un des documents dûment signés suivants (voir le tableau ci-dessous) : le formulaire de rachat, la lettre d'autorisation ou le formulaire de transfert.
- Police dont une personne morale est le titulaire – Télécopiez le certificat de résolution (extrait certifié conforme) ou une copie certifiée des règlements administratifs de la société.
- Le processus de rachat de la police débutera à la réception de l'envoi par télécopieur dans la mesure où les renseignements et les signatures sont claires et valides.
- Envoyez les originaux des documents à la Standard Life pour finaliser le rachat.

Type de police	Service et numéro de télécopieur
Polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves	Services d'assurance vie Télécopieur : 514-499-0255 Sans frais : 1-888-533-3330
Polices d'épargne et de retraite	Services à la clientèle, placements individuels Télécopieur : 514-499-4487 Sans frais : 1-877-882-4892

* Désigné avant le 1^{er} juillet 1962 dans toutes les provinces à l'exception du Québec, le bénéficiaire **privilegié** est un bénéficiaire qui fait partie d'une catégorie privilégiée. Font partie de cette catégorie : le conjoint, les enfants, les petits-fils et petites-filles, le père et la mère de l'assuré.

Envoi des documents originaux

- Envoyez à la Standard Life l'original dûment signé d'un des documents suivants : formulaire de rachat, lettre d'autorisation ou formulaire de transfert.
- Police dont une personne morale est le titulaire – Soumettez un certificat de résolution (extrait certifié conforme) ou une copie certifiée des règlements administratifs de la société.

Polices d'assurance vie et d'assurance maladies graves

Adresse postale	Adresse aux fins d'envoi par messagerie
Standard Life Services d'assurance vie et règlements CP 11601, station Centre-ville Montréal (Québec) H3C 5S9	Standard Life Services d'assurance vie et règlements 1245, rue Sherbrooke Ouest Bureau 800 Montréal (Québec) H3G 1G3

Polices d'épargne et de retraite

Adresse postale	Adresse aux fins d'envoi par messagerie
Standard Life Services à la clientèle, placements individuels CP 11497, station Centre-ville Montréal (Québec) H3C 5S5	Standard Life Services à la clientèle, placements individuels Bureau 1200 1245, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3G 1G3

Assurance vie et assurance maladies graves - Remboursement des primes

Type de police	Principe directeur sur le remboursement des primes
Temporaire de 10 ou 20 ans Assurance vie entière (<i>Police établie à partir de juin 2008</i>)	<p>La portion inutilisée de la prime (y compris les avenants et les garanties) sera remboursée.</p> <p>La portion inutilisée de la prime est calculée entre la date d'effet de la résiliation et la prochaine date de règlement de la prime.</p> <p>La date d'effet de la résiliation est la date à laquelle la Standard Life reçoit l'original dûment signé du formulaire <i>Rachat et résiliation de police</i> ou de la lettre d'autorisation.</p>
Vie entière (<i>Police établie avant juin 2008</i>) Perspecta Assurance mixte Tripartie CritérionVie Omniflex SupraVie Participateur Surparticipateur	<p>La portion inutilisée de la prime n'est pas remboursée.</p> <p>La valeur de rachat sera calculée à la prochaine date de règlement de la prime.</p> <p>La date d'effet de la résiliation est la date à laquelle la Standard Life reçoit l'original dûment signé du formulaire <i>Rachat et résiliation de police</i> ou de la lettre d'autorisation.</p>
Assurance temporaire de la Standard Life (SLT-100) Assurance maladies graves Protecta	<p>La portion inutilisée de la prime n'est pas remboursée.</p> <p>La couverture prévue par l'avenant ou la garantie reste en vigueur jusqu'à la prochaine date de règlement de la prime.</p>
Avenants d'assurance temporaire et garanties	<p>La portion inutilisée de la prime d'un avenant d'assurance temporaire ou d'une garantie n'est pas remboursée lorsque la police de base n'est pas résiliée.</p> <p>La couverture prévue par l'avenant ou la garantie reste en vigueur jusqu'à la prochaine date de règlement de la prime.</p>